SAS au capital de 3000€

9, rue de la gare
71390 BUXY
FRANCE

contact@turtle-system.fr

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE en date du 30 Juin 2026 au siège social.

SASU TURTLE SYSTEM, SASU au capital de 3 000 €
Siège social : 18 route de Davenay – 71 390 BUXY

N° d'identification RCS : 901 050 013 RCS CHALON SUR SAONE

L'associé unique de la société se réuni en assemblée générale ordinaire au siège social, en tant que gérant. Est donc présent Monsieur Alexandre BURKHART, propriétaire de la totalité des parts du capital social de la SASU Turtle System.

Monsieur Alexandre BURKHART préside la séance.

Ordre du jour : Rapport de résultats – approbation des Comptes
Affectation des résultats

Evènements sur l'année

L'exercice 2025 marque une hausse significative des résultats de l'entreprise grâce à la diversification de ses produits et un renforcement de sa stratégie commerciale.

Approbation des comptes

L'entreprise SASU TURTLE SYSTEM a réalisé un chiffre d'affaires de 162 942 €.

L'associé unique constate un bénéfice de 45 069 € sur l'exercice 2025, après Impôts sur les bénéfices.

Je soussigné Alexandre BURKHART, agissant en qualité de président et de seul associé de la société Turtle System, procède à l'approbation des comptes et prend la décision ci-après concernant :

- l'affectation de résultat

SIRET : 901 050 013 00019
R.C.S. de Chalon-sur-Saône

TVA intracommunautaire :
FR 29901050013

Code APE : 2319Z

Prise de décision

L’associé unique décide de ne pas réaliser de distribution de dividendes. Le résultat de l’exercice 2025, sera donc conservé à titre de réserve.

De tout ce qui précède, l’associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal, qui sera inséré sur le registre des décisions.

L'associé unique, président,



Alexandre BURKHART

SASU TURTLE SYSTEM
Concept./Install.aquariums et systèmes de maintenance

9 rue de la Gare

71390 BUXY

DOCUMENTS DE SYNTHESE

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

CABINET EXEDRA

Expertise comptable
Conseil et audit
Ordre des Experts-comptables

122, rue Morinet - CS 80342 - 71108 CHALON SUR SAÔNE CEDEX - Tél. : **03 85 41 66 69** - Fax : 03 85 41 58 97 - exedra@cabinet-exedra.com
EURL au capital de 250 000 € - RCS CHALON-SUR-SAONE 492 307 178 - Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Bourgogne Franche-Comté

Sommaire

1. DOSSIER FISCAL **1**
2. ANNEXE **5**
Règles et méthodes comptables 6
Notes sur le bilan 8
Notes sur le compte de résultat 12

DOCUMENTS DE SYNTHESE 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DOSSIER FISCAL

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SASU TURTLE SYSTEM
901050013 IS1

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécenat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre–Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141–30 du code du travail	
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP **N° 2033-A 2025**

Désignation de l'entreprise SASU TURTLE SYSTEM — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 9 rue de la Gare 71390 BUXY

Numéro SIRET* 9 0 1 0 5 0 0 1 3 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014	14 232	016 4 261	9 970
	Immobilisations corporelles*		028	22 823	030 9 696	13 127
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
		Total I (5)	044	37 056	048 13 958	23 098
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	27 524	052	27 524
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	127	066	127
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	14 532	070	14 532
		Autres* (3)	072	680	074	680
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	38 025	086	38 025
	Charges constatées d'avance *		092	186	094	186
		Total II	096	81 077	098	81 077
		Total général (I + II)	110	118 133	112 13 958	104 175

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	3 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	300
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	15 494
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	45 069
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	63 863
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	18 393
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	5 517
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA) 169 3 627)	172	12 983
	Comptes courants d'associés	173	1 303
	Autres dettes	175	2 114
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	40 312
	Total général (I + II + III)	180	104 175

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195 10 111
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 16 353
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** **DGFiP N° 2033-B 2025**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU TURTLE SYSTEM — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2025 (1)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue biens	et livraisons	215		214	
	Production vendue services*	intracommunautaires	217	1 385	218	162 942
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,				222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production)				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	504
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. **(I)**				232	163 446
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	68 507
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	(12 342)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	43 863
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	762	244	762
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1–2° al.3 du CGI)		255		254	7 111
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	8
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	107 911
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	55 534
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges financières (V)				294	1 109
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)		348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	9 356
	2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	45 069

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	45 069	314
Réintégrations — Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
Réintégrations — Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
Réintégrations — Provisions non déductibles*		322		
Réintégrations — Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	9 356	
Réintégrations — Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997

Déductions							
Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986		ZFU (44. *octies* A)	987		342	
ZRD (44. *terdecies)*	127		JEI (44. *sexies* A)	989			
Bassins d'emploi à redynamiser *(art 44 duodecies)*	991		ZRR *(44.quindecies)*	138			
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345		Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181			
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992		Investissements et souscriptions outre–mer	344			
Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit	346		Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*)	993		350	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	54 425	354
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356		
Déficits — Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	54 425	372

Cegid Group

DOCUMENTS DE SYNTHESE 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TURTLE SYSTEM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 104 176 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 45 069 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/02/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	10 492	3 740		14 232
Immobilisations corporelles	10 211	12 613		22 824
Immobilisations financières				
Total	**20 703**	**16 353**		**37 056**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	1 055	3 207		4 262
Immobilisations corporelles	5 792	3 923		9 697
Immobilisations financières				
Total	**6 847**	**7 129**		**13 958**
ACTIF NET				**23 098**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	3 740	12 613		16 353
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**3 740**	**12 613**		**16 353**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 15 400 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	14 532	14 532	
Autres	680	680	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	187	187	
Total	**15 400**	**15 400**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 30,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 40 312 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	18 394	8 282	10 112	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 518	5 518		
Dettes fiscales et sociales	12 983	12 983		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 418	3 418		
Produits constatés d'avance				
Total	**40 312**	**30 201**	**10 112**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 398			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 350			
(**) Dont envers les associés	1 303			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 303 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURN.-FACT.NON PARVENUES	1 679
RRR A ACC.& AUT.AV.A ETAB	114
Total	**1 793**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	187		
Total	**187**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	152 797	861	153 658
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	8 760	524	9 284
TOTAL	**161 557**	**1 385**	**162 942**